



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 9 JUIN 2023

PACT 2

DÉLIBÉRATION N° 2023-071

En exercice : 38
Titulaires présents : 22
Pouvoirs : 10
Excusés : 5
Absent : 1
Nombre de votants : 32

Le neuf juin de l'année deux mille vingt-trois à 17H30 à Luxeuil-les-Bains, salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Joël DAVAL secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	A	
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD			Isabelle FORMET	E		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	POUV	Catherine SALFRANC	Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN	E	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE	POUV	Martine ANDING	Éric PETITJEAN	POUV	Claudette FAIVRE-BAZIN
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	E		Bernard GIRE	POUV	Gérard GROSJEAN	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	E		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER	POUV	Alain SCHELLE	Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA	POUV	Jacques DESHAYES
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Le Département de la Haute-Saône a engagé depuis 1999 une politique en faveur du développement territorial et s'est positionné comme un interlocuteur régulier des intercommunalités. Après trois générations de contrats depuis 2000, le Département a souhaité à travers une 4^{ème} génération de contrats, poursuivre la territorialisation de ses politiques et son rôle auprès des collectivités.

Une nouvelle contractualisation Pact 2 a donc été ouverte pour la période 2020-2025 qui a fait l'objet de négociations au sein du territoire de la communauté de communes et avec le Département de Haute-Saône. Des réunions infra communautaires ont ainsi été organisées afin de dresser en commun et au plus près des enjeux locaux un diagnostic et un inventaire des projets.

1. Les principes généraux

Les principales lignes du cadre de la contractualisation Pact 2 sont les suivants :



Objet	PACT 2	Délibération n°2023	071
		Page 2 sur 7	

- Un cadre départemental favorisant les services publics et au public avec pour objectif une égalité réelle d'accès des habitants aux équipements financés,
- Une recherche de mutualisation des services et des dispositifs,
- Deux niveaux de programmation :
 - Le financement d'équipements relevant de priorités départementales sur des domaines ciblés dans l'objectif d'offrir une couverture départementale visant à l'égalité d'accès des Haut-Saônois à ces équipements,
 - Le financement d'équipements issus de certaines priorités locales dès lors que les opérations relevant des priorités départementales sont contractualisées.
- Une clause de révision est prévue sur la base d'un bilan d'exécution de la première partie du contrat.

2. Le contenu de Pact 2

Les priorités départementales

L'intervention départementale est centrée prioritairement sur le soutien aux projets structurants relevant de priorités départementales, l'objectif étant de concentrer des moyens renforcés sur des enjeux prioritaires limités en dépassant des logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales.

Les priorités locales

Dans la continuité des PACT 2014- 2019, certaines thématiques spécifiques à l'EPCI ont pu être proposées au Département pour la contractualisation PACT 2. Le Département a ainsi souhaité donner aux territoires les moyens nécessaires pour conduire ces projets, qui devront toutefois être en lien avec les diagnostics et la stratégie de l'EPCI.

3. Les dotations financières

Le Département a décidé une dotation unique, quelque soit les communautés de communes. Celle-ci est de 100 € / habitant ; pour rappel, elle était de 60 € / habitant dans les PACT 2014-2019.

Pour le Pays de Luxeuil, cela représente une enveloppe globale de subvention de 1 501 600 €.

Bien entendu, certaines thématiques dont les objectifs sont territorialisés continueront à être



Objet

PACT 2

Délibération n°2023

071

Page 3 sur 7

financées sur des crédits sectoriels du Conseil départemental, tant en investissement qu'en fonctionnement. Ainsi, la possibilité de cumul entre politiques sectorielles et PACT 2 sur les équipements sportifs structurants et sur les médiathèques intercommunales est maintenue.

4. La situation du territoire du Pays de Luxeuil

Quelques éléments de contexte

- ✓ La Communauté de communes connaît une baisse démographique importante depuis les années 80 pour plusieurs raisons : solde migratoire déficitaire qui n'a pas été compensé par le solde naturel, fonte des effectifs présents sur la BA 116, baisse de l'activité industrielle due à la fermeture de différentes entreprises, phénomène d'exode...
Toutefois, les dernières tendances apportent de nouveaux éléments pour entamer les réflexions sur les années à venir : la population a augmenté en 2022 pour la première fois depuis 30 ans avec l'arrivée de nouvelles familles militaires d'ici 2030.
- ✓ Sur le plan économique, le Pays de Luxeuil n'est pas épargné par la crise et rencontre une fragilité pour plusieurs raisons : forte vacance industrielle et commerciale, perte d'emplois industriels importante causée par le départ de plusieurs entreprises.
Malgré tout, les secteurs d'activités du tertiaire (36% pour le commerce, transports, services divers et 40% pour l'administration publique, enseignement, santé et action sociale) et le secteur industriel (17%) restent importants et représentent une base solide du redressement entamé depuis quelques années.
- ✓ S'agissant des services, le Pays de Luxeuil est doté de divers services permettant de faciliter le quotidien des habitants :
 - Les installations sportives publiques : Complexe sportif intercommunal (handball, basket ball, escalade, gymnastique...), Palais des sports, Gymnase, Stade, Piscine intercommunale, Cours de tennis, Stand de tir ...
 - Les structures culturelles : Centre socio-culturel, Salle de spectacle du centre Taiclet, Pôle culturel, Cinéma-théâtre, Bibliothèques, Musées, Bureau Information Jeunesse, Fab lab ...
 - Les services pour l'enfance et la jeunesse : Aires de jeux, accueils périscolaires et extrascolaires, crèches, assistantes maternelles agréées...



Objet	PACT 2	Délibération n°2023	071
		Page 4 sur 7	

Les lignes de forces et de faiblesse

- ✓ Les principales forces du territoire du Pays de Luxeuil sont les suivantes :
 - Le patrimoine historique et culturel du Pays de Luxeuil est riche et son environnement naturel reste préservé ;
 - L'offre de service est diversifiée avec des équipements sportifs, culturels et scolaires bien développés ;
 - L'économie est également diversifiée, avec l'importance des secteurs d'activités du tertiaire (administration, enseignement, santé, commerce, restauration) et du secondaire (industrie manufacturière).

- ✓ Les principales faiblesses du Pays de Luxeuil :
 - Une démographie en baisse qui a un impact économique et social négatif évident accompagnée également d'une émigration des jeunes actifs vers les grandes villes ;
 - Une pauvreté élevée avec un taux de pauvreté en 2020 égal à 17,8 % sur la Communauté de communes, contre un taux de 13 % pour le Département de la Haute-Saône (données INSEE) ;


 - Un manque de services à la population, notamment dans les plus petites communes du territoire ; cela concerne des secteurs comme le commerce de proximité, l'offre de soins, l'offre d'activités de loisirs...
 - Si la dotation en équipement sportifs et culturels est relativement satisfaisante, leur vétusté et leur organisation fonctionnelle ne sont pas toujours compatibles avec les activités actuelles, qu'elles soient de loisirs ou de compétition ; même, en matière d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, les équipements ne sont plus adaptés.

Les enjeux du territoire à travers Pact 2

La Communauté de communes du Pays de Luxeuil fait donc face à plusieurs enjeux pour assurer son développement économique et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

- Tout d'abord, il est important pour le Pays de Luxeuil de prendre en compte les enjeux liés au manque en matière numérique et de chercher des solutions pour y remédier, telles que l'investissement dans les infrastructures numériques et la promotion d'initiatives liées à la transformation numérique.

- Ensuite, des investissements pour moderniser et créer de nouveaux équipements sportifs, culturels et scolaires sont nécessaires afin d'attirer de nouveaux résidents, offrir aux habitants des services de proximité et l'ensemble des services dont ils auront besoin à l'avenir, en

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023 Publié le ID : 070-247000755-20230609-D2023_071-DE
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2023		
Objet	PACT 2	Délibération n°2023 Page 5 sur 7	071

investissant par exemple dans des espaces multiactivités. De nouveaux équipements sportifs ou culturels amélioreraient la qualité de l'offre aux habitants et contribueraient également à l'attractivité du territoire.

- Dans le même esprit, l'investissement en direction de la modernisation d'équipement accueillant les enfants du secteur renforcerait la cohésion sociale et territoriale.
- Enfin, dans la perspective d'inscrire le territoire dans la transition écologique, l'intercommunalité souhaite agir sur la question de la sobriété foncière et de la zéro artificialisation nette à horizon 2050. Cette problématique est prise en compte par la Communauté de communes avec l'objectif de travailler sur la réhabilitation et la reconversion des bâtiments existants.

Ce sont donc ces lignes directrices qui ont conduit à l'établissement de la liste des projets inscrits dans le contrat Pact 2. Les projets sont listés dans le tableau annexé qui précise pour chacun d'entre eux le nom du maître d'ouvrage et le montant des aides du département, sectorielles ou relevant des crédits Pact 2.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** (trois abstentions André DIRAND + Gabriel MIGNOT porteur du pouvoir de Sophie EL OMRI), le Conseil Communautaire

- **VALIDE** la liste des projets et les crédits Pact 2 alloués pour chacun d'entre eux, figurant en annexe,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat Pact 2 qui sera établi à partir de cette liste.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES



Plan d'actions - PACT 2020-2025 Communautés de communes du Pays de Luxembourg

Priorité	Population de l'investissement	%	Maître d'ouvrage	Qualification	Libération financière de l'investissement	Financement PACT				Financement sectoriel (Politiques Nationales)
						secteuriel	%	PACT	% sur total PACT	
Priorités départementales déclinées sous forme de schémas (Taux de subvention maximum de 30 % - TTS de 80 % - sauf dérogations stipulées dans les schémas)										
Terrain de foot synthétique	108 251 €		FRODEFENGE	OPERATION D'UN TERRAIN DE FOOT BALL	1 130 000 €	264 500 €	23,41	1 08 254	9,58	32,99
Equipements sportifs structurants	150 030 €		LUXEUIL-LES-BAINS	EXTENSION DE LA HALLE BEAUREGARD POUR LA CREATION D'UNE SALLE D'HALLE TOUVERIE	1 061 000 €	245 440 €	23,13	98 143	9	32,38
Buvis d'apprentissage de la natation			LUXEUIL-LES-BAINS	RESTITUTION DE LA HALLE BEAUREGARD	600 300 €	100 000 €	16,44	71 762	11,73	78,17
Voies vertes				CREATION D'UNE HALLE DE TENNIS	215 250 €	53 813 €	25	41 526	10	35
Offre de soins										
Co-voiturage										
Usages numériques										
Sous total	290 284 €				3 014 630 €	663 793 €			289 284 €	
Priorités départementales déclinées sous forme de cartographies (Taux de subvention maximum de 25 % - TTS de 75 %)										
Offres périscolaires	1 400 438 €		LUXEUIL-LES-BAINS	ACCUEIL PERISCOLAIRE DU RUCULVARGO RICHEL	479 850 €			119 963 €	25	25
Dispositif petite enfance			LUXEUIL-LES-BAINS	ACCUEIL PERISCOLAIRE DU STADE	41 900 €			20 415 €	25	25
Environnement			CC PAYS DE LUXEUIL	REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL ET SOCIAL TAICLET (page 1 et 2)	1 163 000 €			280 790 €	25	
Sous total	431 188 €				1 774 750 €	0 €		431 188 €		
Priorités locales (Taux de subvention maximum de 20 % - TTS de 70 %)										
			LA COMMUNE DE LUXEUIL	RESTRUCTURATION D'UN LOCAL EN LOCAL COMMUNAL EN POINT SERVICE DE PROXIMITE	260 216 €			52 047 €	20	
	771 128 €		ROUDOU	CREATION D'UNE NOUVELE HALLE MULTISPORTS	640 000 €			128 000 €	20	
			CC PAYS DE LUXEUIL	AMENAGEMENT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	2 855 160 €			591 081 €	20	
Sous total	771 128 €				8 885 396 €	0 €		771 128 €		
Politiques sectorielles valorisées										
Politique de l'habitat			CC PAYS DE LUXEUIL	OPALU - 2023 - 2027 en cours						
Entretien des réseaux de randonnée			CC PAYS DE LUXEUIL	Etat départemental de fonctionnement Etat départemental de l'investissement						
Sous total					0 €	0 €		0 €		
TOTAL GENERAL					8 884 776 €	663 793 €		1 501 600 €		

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 070-247000755-20230609-D2023_071-DE